



PREFETE DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE PREFECTORAL-N° SPL 2015 n° 841

Sous-préfecture

Pôle soutien
aux collectivités locales

*Portant modification de périmètre du syndicat intercommunal
d'alimentation, en eau potable de Champagny, par l'adhésion de la
commune de Plancher les Mines.*

LE PREFET DE LA REGION DE FRANCHE- COMTÉ
PREFET DU DOUBS

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LA PREFETE DE LA HAUTE-SAONE

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-18 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 septembre 1955, modifié, portant création du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagny ;

VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2005 portant modification du siège du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagny ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2007 portant adhésion de la commune de Brevillers ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 2013 actant la modification du périmètre du syndicat par retrait des communes de Buc, Urcerey et Banvillars au 1^{er} janvier 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 portant délégation de signature à M. Jackie LEROUX-HEURTAUX, Sous-préfet de l'arrondissement de Montbéliard ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2015 portant délégation de signature à M. Jean-Luc BLONDEL, Sous-préfet de l'arrondissement de Lure ;

VU les délibérations du conseil municipal de la commune de Plancher les Mines en date du 20 juin 2014 et du 21 avril 2015 demandant l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagny ;

VU le courrier en date du 22 juillet 2014 et les délibérations du comité syndical en date du 30 août 2014, 14 mars 2015, fixant et acceptant les conditions d'adhésion de la commune de Plancher-Les-Mines ;

CONSIDERANT que les conditions sont requises à l'article L 5211-18 sont respectées ;

Article 1 : Est prononcée l'adhésion de la commune de Plancher les Mines au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagney.

Article 2 : Le périmètre du syndicat est ainsi modifié et regroupera les communes suivantes :

BREVIILLIERS, CHAGEY, CHALONVILLARS, CHAMPAGNEY, CHENEBIER,
COUTHENANS, ECHAVANNE, ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS, ERREVET, FRAHIER-
ET-CHATEBIER, LUZE , MANDREVILLARS , PLANCHER-BAS, PLANCHER LES MINES,
TAVEY, LAIRE (25) ;

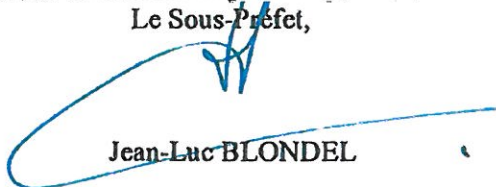
Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le sous-préfet de Montbéliard, le sous-préfet de Lure, le directeur départemental des finances publiques de la Haute-Saône, le président du syndicat et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet du Doubs,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,


Jackie LEROUX-HEURTAUX

La Préfète de la Haute-Saône,
Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet,


Jean-Luc BLONDEL

14 AOUT 2015